

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 7

Date de la convocation
04/11/2024

**DEMANDE DE
REMBOURSEMENT
ECLAIRAGE PUBLIC
A LA COMMUNE
DE ROCE
LIEUDIT
« LES BORDES »**

Délibération n°33-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mme GARNIER Annette, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés : Mme LUCAS Nathalie, MM. CHARDON Francis, NEDELEC Frédéric

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'EDF facture à la commune de Faye les 5 points lumineux d'éclairage public pour le lieudit « Les Bordes » situé sur la commune de Rocé depuis plusieurs années étant donné qu'il n'y a qu'un seul et même coffret pour la rue de Vendôme située sur la commune de Faye et le lieudit « les Bordes » situé sur la commune de Rocé.

Madame le Maire de Faye en accord avec Monsieur le Maire de Rocé propose d'envoyer la demande de remboursement avec le détail de la facturation de l'éclairage public ainsi que la demande de remboursement chaque année pour ces 5 points lumineux payés par la commune de Faye.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, les membres présents décident :

- de demander chaque année le remboursement de l'éclairage public à la commune de Rocé pour les 5 points lumineux se trouvant sur la commune de Faye.
- d'établir un titre de recettes qui sera transmis à la commune de Rocé.
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20241121-33-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024
Publication : 28/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

